

Pauvreté monétaire et en conditions de vie : la Bourgogne-Franche-Comté plutôt préservée, mais des disparités départementales

Avec 354 700 personnes pauvres en 2013, soit 13 % de la population régionale, la Bourgogne-Franche-Comté figure parmi les régions les moins exposées à la pauvreté monétaire. C'est aussi l'une des régions métropolitaines où le niveau de vie médian des personnes en situation de pauvreté est parmi les plus élevés. Cette pauvreté monétaire est source de difficultés dans la vie quotidienne des démunis. Qu'il s'agisse d'accès à l'emploi, au logement, à la santé ou encore à l'éducation, ces difficultés sont moins marquées qu'au niveau national. En revanche, la population est davantage touchée par le surendettement.

La pauvreté monétaire touche davantage les populations de la Nièvre et du Territoire de Belfort. Les publics les plus fragilisés bénéficient toutefois d'un bon accès au logement et à la santé. Dans l'Yonne et en Haute-Saône, la pauvreté monétaire s'accompagne de difficultés d'accès à l'emploi et à la santé et d'une moindre réussite scolaire.

Régine Bordet-Gaudin, Insee Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, 354 700 personnes sont pauvres en 2013 : leur niveau de vie annuel est inférieur à 12 111 euros. La région est moins fortement touchée par la pauvreté monétaire qu'en moyenne métropolitaine. Avec un taux de pauvreté de 13 %, elle se classe cinquième des régions où le taux est le plus faible.

Un marché du travail moins dégradé

Les régions les moins exposées à la pauvreté monétaire sont aussi celles où les taux de chômage sont les plus faibles. C'est le cas de la Bourgogne-Franche-Comté. Au troisième trimestre 2016, le taux de chômage régional s'établit ainsi à 9 % de la population active, soit 0,7 point de moins qu'au niveau national. La proximité de grands pôles d'emploi extérieurs à la région fournit en particulier des opportunités d'emploi contribuant à une moindre dégradation du marché du travail. Le nombre de demandeurs de catégories A, B et C a aussi augmenté de façon plus modérée entre 2013 et 2015 que dans les autres régions françaises.

Toutefois, ils sont 216 300 demandeurs d'emploi, dont 96 200 recherchent un emploi depuis plus d'un an. De plus, le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite, moins éloignés de l'emploi puisqu'ils exercent une activité rémunérée tout en recherchant activement un autre travail, progresse mais de façon plus modérée qu'en moyenne métropolitaine.

Contrats aidés et dispositif Garantie jeunes, un levier vers l'emploi

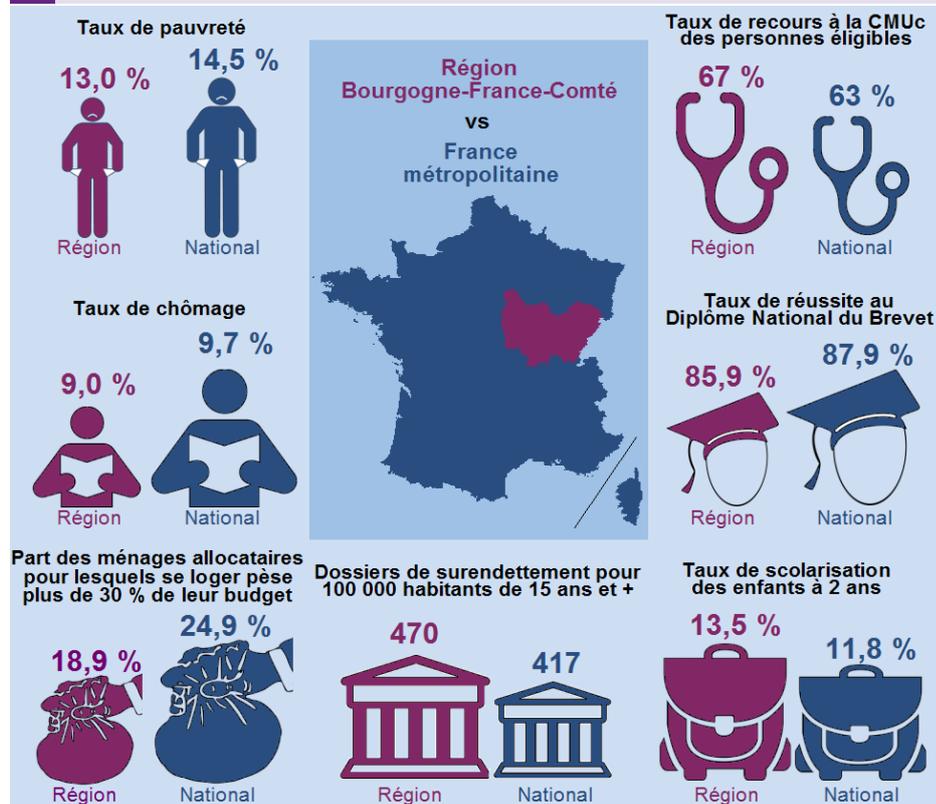
L'accès à l'emploi constitue le premier facteur d'insertion et de prévention de la précarité. Le

développement des contrats aidés depuis 2010 est un levier vers l'emploi. Dans la région, six mois après la sortie d'un contrat unique d'insertion, 54 % des bénéficiaires d'un contrat initiative emploi, déployé dans le secteur marchand, ont trouvé un emploi durable en 2014. C'est le cas pour 28 % des bénéficiaires à l'issue d'un contrat d'accompagnement à l'emploi, réservé au secteur

non marchand. Ces taux sont proches des taux nationaux.

La part des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans dans la population en âge de travailler s'est stabilisée à 2,2 % depuis deux ans comme dans l'ensemble de la France métropolitaine. Pour renforcer les aides à l'emploi, le dispositif Garantie Jeunes en faveur des 18-25 ans

1 Une région davantage préservée de la pauvreté et plutôt favorisée pour l'accès aux droits essentiels



Sources : Insee, Filosofi 2013, taux de chômage localisés au 3^e trimestre 2016, Recensement de la population 2013, Dreal 2015, Cnaf 2015, Fonds CMU 2013, MENESR-DEPP 2016, Banque de France 2015

en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, va monter en charge dans tous les départements en 2017. Il donne à ces jeunes la garantie d'une intégration sociale et professionnelle par le biais d'un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

Une population moins fortement touchée par la pauvreté

Comme dans les autres régions, les familles monoparentales sont davantage confrontées à la pauvreté : 29 % d'entre elles sont dans ce cas en Bourgogne-Franche-Comté en 2013. C'est deux fois plus que parmi les personnes seules et six fois plus que parmi les couples sans enfant. Toutefois, quel soit le type de ménage, la

pauvreté est moins forte en Bourgogne-Franche-Comté : la part de personnes pauvres dans les ménages constitués de personnes seules ou de couples, avec ou sans enfants, est inférieure au niveau national (figure 2).

La pauvreté monétaire touche aussi moins souvent les enfants : dans la région, 18,3 % des moins de 18 ans vivent dans un ménage pauvre, contre 20 % en moyenne en France métropolitaine.

La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des régions de métropole où l'intensité de la pauvreté est la plus faible, autrement dit où le niveau de vie des habitants en situation de pauvreté est parmi les moins bas de France métropolitaine. Le niveau de vie médian annuel des personnes pauvres s'établit à 9 773 euros, soit 19 % en dessous du seuil de pauvreté. Le système de redistribution contribue à atténuer de façon

significative la pauvreté monétaire et à diminuer les inégalités. Son impact est plus important dans les territoires les plus exposés à la pauvreté. Dans la région, il réduit de 11 points le taux de pauvreté des ménages avec enfants.

La pauvreté monétaire induit des conditions de vie souvent difficiles et conduit les personnes fragilisées à se priver de certains biens essentiels. Dans la région, les difficultés d'accès au logement, à la santé, à l'éducation semblent moins prononcées qu'en moyenne en France métropolitaine (figure 1).

Logement : une charge financière plus faible

Poste majeur du budget des ménages et dépense contrainte, le logement peut engendrer des difficultés dans la vie quotidienne des ménages modestes. Dans ce domaine, l'action publique se donne pour objectif d'améliorer et de structurer l'offre d'hébergement, de renforcer l'accès au logement et l'accompagnement vers le logement des ménages les plus précaires.

En Bourgogne-Franche-Comté, les allocataires d'une aide au logement consacrent au loyer et charges associées une part moins importante de leur budget qu'en moyenne métropolitaine. Après prise en compte des aides au logement, 19 % des allocataires de la région contre 25 % en moyenne nationale consacrent au moins un tiers de leur budget à se loger.

Toutefois, des difficultés récurrentes de paiement du loyer peuvent aboutir à une décision d'expulsion du ménage. La prévention des expulsions locatives constitue un axe d'intervention de l'action publique.

Dans la région, 4 776 expulsions locatives ont été prononcées en 2015, soit 10,8 décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages locataires. Cette proportion, inférieure à la moyenne nationale, place la région au 6^e rang des régions françaises où le taux est le plus faible.

Bonne couverture de la CMU-C

Les personnes en grande précarité renoncent plus souvent aux soins que l'ensemble de la population. C'est pourquoi la lutte pour l'inclusion sociale vise à faciliter l'accès aux soins des publics les plus fragilisés et à réduire les inégalités sociales de santé, notamment par la prise en charge des frais de santé des personnes touchées par la pauvreté.

Dans cette optique, en Bourgogne-Franche-Comté, 173 000 personnes bénéficient d'une couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) fin 2015. Elles représentent 6 % de la population régionale, soit 1,2 point de moins qu'au niveau national. Le nombre de bénéficiaires s'est accru de 13,3 % depuis 2013, du fait notamment du relèvement du plafond de ressources élargissant le public éligible au dispositif. Toutes les personnes

2 Les ménages de Bourgogne-Franche-Comté moins touchés par la pauvreté

Type de ménage	Nombre de personnes pauvres (estimation) *	Taux de pauvreté monétaire à 60 % (%)	
		Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Homme seul	28 200	16,0	17,2
Femme seule	37 100	15,5	15,8
Couple sans enfant	36 100	5,5	6,2
Couple avec enfant(s)	151 900	11,9	12,7
Famille monoparentale	81 300	29,4	29,9
Autre ménage	20 100	14,7	20,9
Ensemble de la population (estimation) **	354 700	13,0	14,5

* Pour chaque type de ménages fiscaux, le nombre de personnes pauvres est estimé à partir du nombre de personnes vivant dans ces ménages auquel est appliqué le taux de pauvreté.

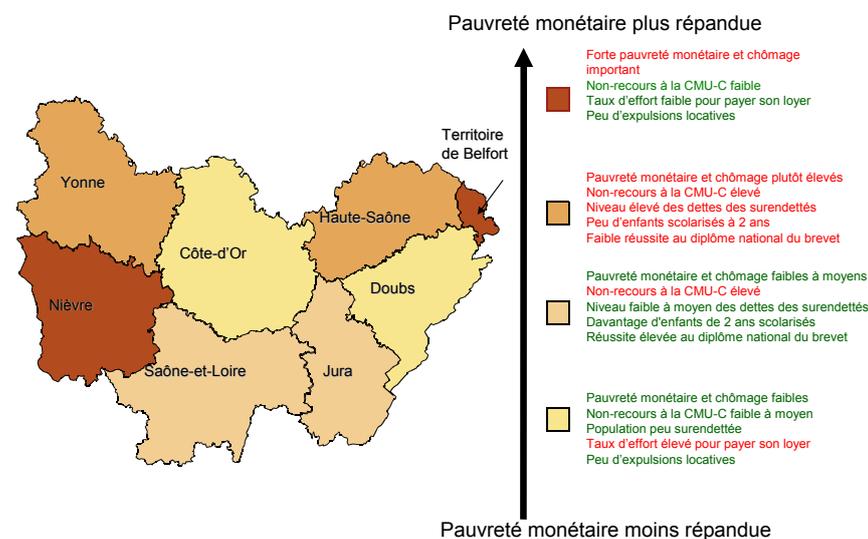
** Le nombre de pauvres dans l'ensemble de la population régionale est estimé à partir du nombre total de personnes dans les ménages fiscaux auquel est appliqué le taux de pauvreté.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris

Source : Insee, Filosofi 2013

3 Des disparités de niveaux de pauvreté et de difficultés d'inclusion sociale

Diagnostic relatif à la pauvreté et l'inclusion sociale de la population résidant dans les départements de Bourgogne-Franche-Comté

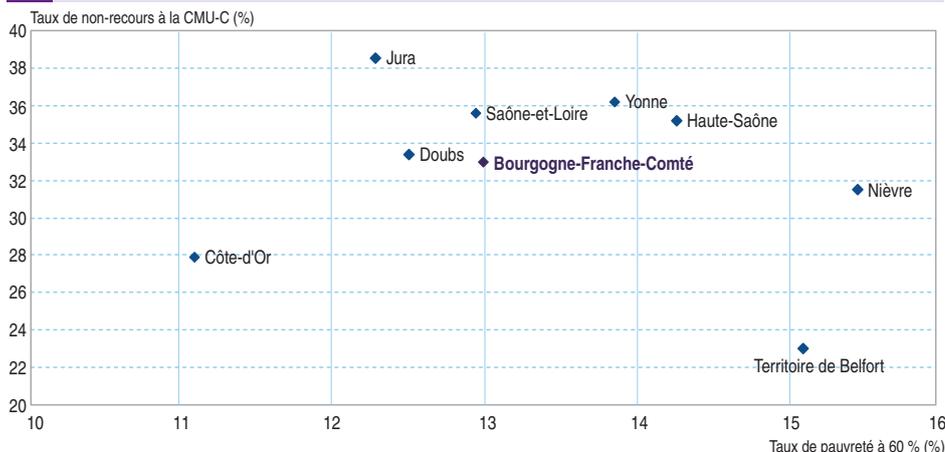


En rouge, indicateurs défavorables par rapport aux autres départements

En vert, indicateurs favorables par rapport aux autres départements

Sources : Insee, Dares, Dreal, Fonds CMU, Cnaf, MENESR-DEPP, Banque de France

4 Une part importante de personnes éligibles n'ont pas recours à la CMU-C dans le Jura



Source : Insee, Filosofi; Fonds CMU - 2013

éligibles à la CMU-C ne font cependant pas valoir leur droit. Un tiers des bénéficiaires potentiels de la région ne disposent pas de cette complémentaire santé gratuite. Ce non-recours, conséquence d'une non-demande ou d'une méconnaissance du dispositif, est cependant moins fort qu'au niveau national. La généralisation du tiers payant en 2017 devrait permettre à toute la population de ne plus avancer les frais d'une consultation chez le médecin.

Accès à l'éducation : davantage d'enfants scolarisés à deux ans

L'immersion précoce dans le cadre de l'école prévient l'échec et le décrochage scolaire. En Bourgogne-Franche-Comté, près de 14 % des enfants de 2 ans sont accueillis dans une école maternelle publique ou privée, c'est presque 2 points de plus qu'en France métropolitaine. La région se classe cinquième des régions de métropole où ce taux est le plus fort. Les académies de Besançon et de Dijon font partie de celles qui atteignent ou s'approchent des objectifs nationaux de scolarisation des enfants de 2 ans dans les territoires relevant de l'éducation prioritaire. À la rentrée 2016, 38 % des tout-petits sont scolarisés dans les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et 46 % dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (REP+). Ces taux sont respectivement de 20 % et 27 % au niveau national.

De moins bons résultats scolaires

Parmi les jeunes entrés en 6^e à la rentrée 2016, plus de 9 % ont au moins un an de retard. Cette proportion est un peu plus forte qu'en moyenne métropolitaine. Elle diminue toutefois, comme dans les autres régions, sous l'effet des politiques éducatives tendant à supprimer le redoublement. Les collégiens de la région ont aussi de moins bons résultats au diplôme national du brevet

qu'au niveau national. À la session 2016, 85,9 % des candidats ont obtenu ce diplôme qui atteste la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce taux de réussite est inférieur à celui de l'ensemble de la France métropolitaine (87,3 %).

La région plus touchée par le surendettement

Avec le développement des emplois de courte durée - intérim, contrat à durée déterminée court, travail saisonnier - avoir un emploi ne préserve ni de la précarité monétaire, ni du surendettement. Les causes du surendettement sont toutefois multifformes. D'autres facteurs interviennent et peuvent conduire un ménage à une situation de surendettement : le recours et l'usage du crédit, l'accès à la propriété, les comportements en matière de gestion du budget. C'est ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté, la part de la population en situation de surendettement est plus importante qu'en moyenne métropolitaine. En 2015, 10 910 dossiers de surendettement ont été déposés auprès de la Banque de France, soit 470 dossiers pour 100 000 habitants de 15 ans et plus. Depuis 2008, le nombre de dossiers déposés a augmenté un peu plus vite dans la région, qui a été touchée plus sévèrement et plus durablement par la crise économique qu'au niveau national. Cette hausse a cependant concerné toutes les régions avec l'élargissement de la procédure de surendettement aux propriétaires accédants à la propriété et la simplification des procédures.

Pauvreté monétaire et difficultés de vie au quotidien recouvrent des réalités départementales différentes

Les départements de la région ne sont pas confrontés au même niveau de pauvreté monétaire. Les difficultés de condition de vie des plus démunis sont également d'ampleur différenciée,

5 Davantage d'enfants de deux ans scolarisés dans la Nièvre

Département	Taux de scolarisation des enfants à deux ans (%)
Côte-d'Or	14,3
Doubs	10,4
Haute-Saône	11,7
Jura	15,3
Nièvre	17,7
Saône-et-Loire	16,5
Territoire de Belfort	13,2
Yonne	11,2
Bourgogne-Franche-Comté	13,5
France métropolitaine	11,8

Champ : élèves scolarisés dans les établissements publics et privés du premier degré

Source : MENESR-DEPP, rentrée 2016

qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation ou de surendettement (figure 3). Identifier les disparités départementales contribue à orienter les priorités en matière de territorialisation des politiques sociales dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Nièvre et Territoire de Belfort : forte pauvreté monétaire mais un accès facilité au logement et à la CMU-C

Dans la région, la Nièvre et le Territoire de Belfort sont les plus confrontés à la pauvreté monétaire. Plus de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Le niveau de vie médian des personnes pauvres, de l'ordre de 9 600 euros en 2013, est le plus faible de la région : il est inférieur de 21 % au seuil de pauvreté. Les ménages pauvres présentent cependant des caractéristiques différentes. Dans la Nièvre, où la population est plus âgée, les revenus des personnes les plus modestes sont composés principalement de pensions, retraites et de minima sociaux. Dans le Territoire de Belfort, département jeune, ils proviennent plus souvent de prestations sociales et d'indemnités de chômage. Ces deux départements ont été particulièrement touchés par la crise économique. Dans le Territoire de Belfort, où les pertes d'emploi ont été les plus fortes entre 2008 et 2013, le taux de chômage est le plus élevé de la région : il atteint 10,9 % au troisième trimestre 2016.

Dans ce contexte difficile, l'accès aux soins des plus démunis est plutôt bien assuré. La couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) couvre une large partie de la population éligible. Le taux de non-recours est donc relativement faible : il avoisine 31 % dans la Nièvre et seulement 23 % dans le Territoire de Belfort (figure 4).

Dans ces deux départements, les habitants supportent aussi mieux la dépense afférente au logement. Après prise en compte des aides au logement, un ménage allocataire sur deux consacre 16 % de son budget à ces dépenses, c'est le plus faible taux de la région. Dans la Nièvre, le prix des loyers et des biens immobiliers est dans l'ensemble faible. La charge consacrée au logement est aussi plus modeste dans le Territoire de Belfort du fait d'un parc social développé. Les décisions d'expulsions à l'encontre de ménages locataires sont également moins fréquentes.

En matière d'accès à l'éducation, la scolarisation des tout-petits est développée dans la Nièvre. Près de 18 % des enfants de deux ans vont à l'école, c'est le taux de scolarisation le plus fort de la région (figure 5).

Cumul de difficultés dans l'Yonne et la Haute-Saône

Dans l'Yonne et la Haute-Saône, les personnes les plus fragiles semblent cumuler

les difficultés. La pauvreté monétaire est élevée : elle concerne 14 % de la population, davantage qu'en moyenne dans la région. Le marché du travail est dégradé, plus fortement dans l'Yonne, et le chômage de longue durée plus fréquent. Les dossiers de surendettement déposés font état de montants des dettes plus élevés en raison de dettes immobilières contractées pour l'achat de logements.

Les publics les plus fragilisés rencontrent des difficultés d'accès aux soins : la proportion de personnes éligibles à la CMU-C qui ne disposent pas de cette complémentaire maladie gratuite figure parmi les plus élevées de la région.

Dans ces deux départements, les taux de scolarisation des enfants de deux ans sont parmi les plus bas de la région et les collégiens ont de moins bons résultats au diplôme national du brevet. À la session 2016, 81,4 % ont obtenu le diplôme dans l'Yonne et 82,3 % en Haute-Saône contre 85,9 % pour les académies de Besançon et de Dijon réunies.

Moins de pauvreté ailleurs mais des difficultés différenciées dans la vie quotidienne

Dans les autres départements de la région, la pauvreté monétaire est moins fréquente et les taux de chômage sont plus bas. Moins de ménages sont surendettés et le montant moyen de l'endettement est plus faible.

Dans ce contexte économique plus favorable, le logement demande cependant un effort financier important pour les ménages allocataires de Côte-d'Or en raison du prix élevé des loyers, notamment dans le Grand Dijon. C'est aussi le cas des résidents des communes du Doubs proches de la frontière suisse où la demande de logements est forte du fait de la croissance démographique. Dans le Jura et la Saône-et-Loire, les personnes éligibles à la CMU-C sont nombreuses à ne pas faire valoir leur droit. Plus de 35 % ne recourent pas à ce dispositif. Ces deux départements se caractérisent aussi par un taux élevé de réussite au diplôme national du brevet et un bon accueil des tout-petits : plus de 15 % des enfants de deux ans sont scolarisés. ■

Définitions, sources

Tous les concepts présentés dans ce texte font l'objet d'une définition qui figure en pages 31 et 32 du dossier.

Tableau de bord des indicateurs de suivi du PPPIS en Bourgogne-Franche-Comté

Thème	Dernière valeur disponible pour la Bourgogne-Franche-Comté	Année	Valeur	Tendance par rapport à 2013
Pauvreté, accès aux droits et aux biens essentiels	Taux de pauvreté monétaire à 60 % (%)	2013	13	-
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants avant impact socio-fiscal (%)	2013	28,8	-
	Taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage avec enfants après impact socio-fiscal (%)	2013	17,6	-
	Taux de pauvreté des enfants avant impact socio-fiscal (%)	2013	31	-
	Taux de pauvreté des enfants après impact socio-fiscal (%)	2013	18,3	-
	Part des ménages pauvres parmi ceux dont l'origine principale des revenus déclarés est constituée de revenus d'activité (%)	2013	9,7	-
Emploi, travail	Intensité de la pauvreté des bénéficiaires de minima-sociaux (%)	2013	22,6	-
	Taux de chômage localisé (%)	3 ^e trim. 2016	9	- 0,3 point
	Part des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C dans la population en âge de travailler (%)	2015	12,3	+ 1,1 point
	Part des demandeurs d'emploi de longue durée dans la population en âge de travailler (%)	2015	5,5	+ 0,8 point
	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur marchand (%)	2014	54	+ 3 points
Logement, hébergement	Taux de sortie en emploi durable des bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur non marchand (%)	2014	28	+ 7 points
	Taux d'effort médian des allocataires d'une aide au logement (%) *	2014	-	-
	Nombre de décisions d'expulsions locatives pour 1 000 ménages locataires (%)	2015	10,8	+ 0,7 point
Santé	Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie pour 100 000 habitants (%)	2015	161	+ 11,8 %
	Taux de recours à la CMU-C (%)	2013	67	-
Famille, enfance, réussite éducative	Taux de recours aux soins dentaires (%)	2014	40,3	+ 0,1 point
	Taux de retard à l'entrée en 6 ^e (%)	2016	9,4	- 1,8 point
	Taux de scolarisation à 2 ans (%)	2016	13,5	- 0,5 point
Inclusion bancaire et surendettement	Part d'élèves demi-pensionnaires dans les collèges classés en éducation prioritaire (%)	rentrée 2016	48,8	- 2,2 points
	Nombre de dossiers de surendettement déposés	2015	10 910	- 3,5 %
	Part des dossiers déclarés recevables (%)	2015	96	+ 8 points
	Nombre de dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel	2015	3 933	+ 17,6 %

* Indicateur non disponible pour l'ensemble de la région

Sources : Insee, Dares, Dreal, Cnaf, Fonds CMU, MENESR-DEPP, Rectorats des académies de Besançon et de Dijon, Banque de France